

Bellelay

Autor(en): **Jecker**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **1 (1898)**

Heft 15

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-247921>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26^{me} année || Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS || 26^{me} année, LE PAYS

BELLELAY

Henri I dit Prince. (1237-1256). — Henri I est le premier abbé de Bellelay dont le lieu d'origine et le nom de famille nous soient connus. Il était originaire de Soulece et sortait de la famille des nobles de ce lieu. Cinquante ou soixante ans avant son élévation à la dignité d'abbé, vers 1181, deux membres de sa famille, *Borquard* et *Aymon de Sulzce*, avaient été témoins d'une convention conclue entre l'abbaye de Bellelay et Conon et Henri d'Underverlier au sujet d'une forêt sise à Fornet.

L'abbé Henri fut comme ses trois prédécesseurs, un digne et saint prélat. Il assista, en 1238, au chapitre général des Prémontrés où fut ratifiée la cession d'un domaine à Lepuix faite à Bellelay par le monastère de Belchamp en 1206 ¹⁾.

Par acte passé à Delémont le 23 mars 1239, *Burkard* dit *Babuat* renonce à toutes ses prétentions sur un alleu à Scut, paroisse de Glovelier, qui avait été donné à Bellelay par ses parents ²⁾. Il s'agit ici, évidemment, de l'alleu cité dans la bulle de Lucius III du 24 mars 1181. Cet alleu était probablement la Combe Tabeillon ou celle de Foradrai que Bellelay possédait encore en 1797.

En 1242, le 11 février, Bellelay achète à *Hugues* dit *Chrumbgasse*, du consentement de ses deux frères Jacques et Henri de Rathsamhausen, un domaine à Montignez ³⁾, et, en 1244 vend à l'abbaye de Fontaine-André la terre qu'il possède au lieu dit *La Conversion*

- 1) Annales de Bellelay.
- 2) Trouillat, I, 551.
- 3) Trouillat, I, 559 et 560.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 10

Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE

par PIERRE SALES

Puis, il eut une accalmie, ses idées vagabondaient d'un autre côté.

— Allons, allons, Maline, dépêche-toi donc ! T'entends donc pas les cloches de Bernouville ? Tu vas nous mettre en retard pour la fête patronale... Oh ! mais c'est qu'elles sonnent tout le temps, ces cloches... Jamais je ne les avais entendu sonner comme cela...

Maintenant, le docteur Derbois était tout penché sur lui et, avec un calme parfait, pratiquait, dans sa boîte crânienne, une ouverture grande comme une pièce de vingt sous... Firmin

à Villars, dans le Vuilly ¹⁾. La terre vendue à Fontaine-André est sans doute celle que Bellelay avait reçue des quatre personnages de Villars qui avaient pris l'habit religieux en 1192.

En 1243, Bellelay reçoit de Guêpe, épouse du chevalier *Borcard d'Underverlier*, pour un anniversaire à fonder pour elle et tous ses parents, une ferme qu'elle possède à Movelier et qui se compose de champs, prés, pâturages et forêts ²⁾. Cette donation est faite du consentement des fils de la donatrice, Jean et Guillaume, et avec l'assentiment d'Ulrich de Ferrette qui probablement percevait la dime de cette ferme. Douze ans plus tard, Bellelay cède la ferme de Movelier ainsi que des biens sis à Fontenais et à Villars à Rodolphe d'Asuel en échange d'un domaine sis à Boécourt et consistant en champs, prés, pâturages et forêts ³⁾. Le domaine acquis à Boécourt par Bellelay pourrait bien être la ferme de Morueslin qui était encore propriété du monastère à la fin du siècle dernier.

Le 30 avril 1244, Hugues de Buix qui avait fait auparavant du tort à l'abbaye de Bellelay et à ses gens, donne à ce monastère, pour un anniversaire à dire pour le repos de son âme et de celle de tous les siens, trois pièces de terre d'une contenance totale de 19 journaux, situées dans le finage de Courtemaiche, et une pièce de terre de 3 journaux située au finage de Grandgourt et de Buix. Par le même acte Hugues accorde au prieuré de Grandgourt et au tenancier des biens du monastère à Montignez le droit de faire pâturer leur bétail sur le pâturage communal de Buix, tandis que le bétail de Buix pourra aussi pâturer à Montignez et à Grandgourt ⁴⁾.

- 1) Archives de Neuchâtel, registre 1169.
- 2) Trouillat, I, 562.
- 3) Trouillat, I, 625.
- 4) Trouillat, I, 565.

se tut un instant mais pour éclater aussitôt après, en lamentations :

— Oh, la, la, la, la... oh, qué malheur... ah, mon pauvre Césaire, qué malheur !... oh la la... oh, la, la, ma tête !...

Le capitaine Chenu ne perdait pas une de ses paroles ; et il écrivait, il écrivait, essayant de rattacher à son idée fixe les divagations du blessé, attendant, de seconde en seconde, la parole précise, significative qui éclaircirait tout. Et il dressait surtout l'oreille au nom de Césaire ; mais chaque fois que Firmin le prononçait, c'était de la façon la plus confiante, la plus affectueuse.

— Ça y est, s'écria soudain le docteur Derbois.

Il venait de retirer, du crâne, une assez forte esquille et deux pointes de molette.

— Allons, vite, le pansement !... Et, s'il y a autre chose là-dedans, le trou est assez grand pour que cela parte tout seul. Espérons-le, du moins !

Le 1^{er} mars 1251, Ulrich de Bienne, minitrieriel de l'église de Bâle, fait à l'église de Notre-Dame de Bellelay, pour un anniversaire, don d'une maison qu'il possède à Bienne et qui est voisine de l'église de ce lieu, du fonds d'une autre maison située dans le voisinage de la place du marché, de champs, de vignes, de prés et de forêts situés sur le territoire de Bienne, en outre d'un alleu à Sufneren et d'un autre à Lamboing. L'acte a été passé à Bâle ¹⁾.

Vers la même époque, Bellelay achète encore de Jacques de Boujean un champ situé à Bienne, près du lieu appelé *Fontenelle*. Cette vente est ratifiée par l'évêque de Bâle, Berthold de Ferrette, au mois de juin 1254 ²⁾. Enfin Henri et Berthold, chevaliers de Bévillard, cèdent à l'abbaye, le 11 novembre 1254, un pré qui leur appartient et qui est situé sur Moron, dans le territoire de la paroisse de Tavannes ³⁾.

L'acte le plus important de l'abbé Henri est la fondation du monastère de Gottstatt. Rodolphe, comte de Nidau, chef de la maison de Neuchâtel, fils du comte Ulrich de Neuchâtel qui avait partagé ses états entre trois de ses fils, le comte Rodolphe de Nidau, le comte Ulrich d'Aarberg et le comte Berthold de Vallengin) et frère d'Henri, prévôt de Moutier et de Soleure, puis évêque de Bâle (1262 à 1274) avait le projet d'établir un monastère dans ses états, à l'endroit appelé *Gottstatt*, lieu connu autrefois sous le nom de *Stadowe* (Stadtholz), là où s'élevait l'ancienne église de *Stadowe*. Ce lieu agréablement situé sur la rive gauche de la Thièle, à peu de distance de sa jonction avec l'Aar, au pied de la colline du Büntenberg, entre Orpund et Meinenried, à environ 7 kilomètres de Bienne, semblait admirablement choisi pour une maison religieuse. Par acte fait à Aarberg, au mois de

- 1) Trouillat, I, 587.
- 2) Trouillat, I, 600.
- 3) Trouillat, I, 614.

Le capitaine Chenu eut un rugissement.

— C'est donc fini, le chloroforme ?

— Voudriez-vous qu'on le tienne endormi jusqu'à demain matin ? répliqua le médecin.

Au bout de quelques minutes, Firmin, délivré du mouchoir chloroformé, revenait à lui ; il ouvrit un peu les yeux, avec défiance, puis les referma un moment :

— J'en peux plus !

— Farceur, dit le chirurgien, enchanté de l'opération ; tu voudrais un verre de champagne ?

— Non, non, fit le malade d'un ton décidé, pas de vin... Vois-tu Césaire...

Il n'est pas absolument réveillé.

— C'est le vin, vois-tu... Tu m'apporteras seulement un bon verre de cidre, et du cidre de chez nous, celui qu'on a rue Blomet.

Et, de son doigt, il appuyait sa recommandation. Après quoi, très facilement, il s'endormit, son visage reprenant une expression réjouie.